

DELIBERATION N° 44

Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal – Exercice 2009/2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés: Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par: Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la **délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010**, douzième exercice complet (sur dix-huit) réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet au 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle en 2010 de 44 480 €.

* Déléataire de l'activité : la SAS du Casino et des Bains de Mer (SAS C.B.M.) dont la Directrice Générale est Madame Brigitte Lemercier.

* Échéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- - Jeux :

● Machines à sous : de 97, elles sont passées à 103 en avril 2010 puis à 105 à partir de mai 2010 (arrêté ministériel du 29 octobre 2010 modifiant l'arrêté ministériel du 13 novembre 2008),

● Jeux « traditionnels » : roulette anglaise, black jack, stud poker et texas hold'em poker.

- - Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** de 26 chambres, en rénovation.

- - Restauration

● 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts), « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ)

● 1 service réceptif.

- - Piano-bar-dancing : « L'Abordage ».

- - Salle de spectacles de 599 places (orchestre et balcon).

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Nombre d'emplois moyen : 98 (106 l'année précédente)

* Dernière visite de la Sous-commission départementale de sécurité : le 30 décembre 2010.

* Classement national des 200 casinos autorisés : le Casino de Dieppe se situe cette saison au 85^e rang ; il perd une place.

II – Aspect juridique

* L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- - d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998, et ses avenants,
- - et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales en date du 13 novembre 2008 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2013 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous, modifié par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2010.

* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

Les résultats comptables de la SAS Casino et Bains de Mer se redressent et, après 2 années de déficit, retrouvent une confortable situation excédentaire.

	Exercice 2009/2010 en euros	Exercice 2008/2009 en euros	Exercice 2007/2008 en euros
Chiffre d'affaires net	5 957 627	5 576 351	5 749 580
Produits d'exploitation	6 248 085	5 767 450	5 810 084
Charges d'exploitation	5 707 236	6 120 631	6 168 751
Résultat avant impôt	562 540	- 341 263	- 319 654
Total des produits	6 515 442	5 855 340	5 891 797
Total des charges	5 868 127	6 144 375	6 169 452
Résultat	647 315	- 289 035	- 277 655

*** Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2009/2010 fait apparaître que :**

→ l'évolution du **produit brut des jeux (P.B.J.) global** qui sert d'assiette aux divers prélèvements rompt avec la tendance baissière qui était la sienne depuis ces 3 dernières années pour renouer avec une très légère hausse (0,32%). Le PBJ passe de 7 799 284 € à 7 824 448 € pour la période considérée (+ 25 164 € contre - 1 141 254 € l'an dernier).

→ **à l'intérieur de l'évolution globale ci-dessus**, les évolutions des produits par type de jeux sont les suivantes :

Le **produit brut des jeux de contrepartie et de cercle, dits « traditionnels »** (roulette anglaise, black-jack, stud poker et texas hold'em poker) se redresse pour s'établir à 789 338 € contre 683 758 € sur l'exercice précédent (+ 15 %). Parmi les jeux traditionnels, les jeux de cercle apparus fin 2007 (Texas hold'em poker) font un bond de 39,5 % par rapport à l'an dernier.

Le **produit des machines à sous continue de diminuer** mais de façon bien moindre (- 1,13% contre - 12% et - 14 % les deux dernières années) ; Il s'établit à 7 035 109 € contre 7 115 526 € (- 80 416 € contre - 1 014 261 € l'année précédente).

→ Bien que le produit brut des jeux global ait augmenté de 0,32 %, les prélèvements effectués au profit de la commune baissent de 1,54 %, conséquence des nouvelles dispositions issues du décret n°2009-1035 du 26 août 2009 et de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010, qui ont modifié le barème et les modalités de calcul du prélèvement progressif dans l'objectif d'alléger la fiscalité des casinos, diminuant ainsi les recettes de l'État et des Communes concernées.

Après des baisses de 205 724 € l'an dernier et de plus de 453 000 € en 3 ans, la perte n'est cependant plus que de 18 052 €. Le total des 2 prélèvements s'établit donc au titre de l'exercice 2009/2010, à 1 154 385 €.

Le détail des 2 prélèvements au profit de la commune fait apparaître que :

La part du **versement légal de 10 % du prélèvement progressif** poursuit sa baisse mais de façon moindre : Le montant de ce prélèvement se situe à 274 135 € contre 295 017 € pour la saison 2008/2009 (- 7,08 %) ;

Et la part du **prélèvement au titre du cahier des charges** quant à elle se relève légèrement à 880 250 € contre 877 419 € pour la saison précédente (+ 0,32 %) ;

→ Enfin, il doit être noté que le rendement par machine à sous autorisée est en baisse (- 8 %), il s'établit comme suit :

	Exercice 2009/2010 (97, puis 103, puis 105 MAS)	Exercice 2008/2009 (90, puis 93, puis 97 MAS)	Exercice 2007/2008 (90 MAS)	Exercice 2006/2007 (90 MAS)	Exercice 2005/2006 (90 MAS)
Rendement annuel	70 351 €	76 511 €	90 330 €	105 415 €	110 610 €
Rendement mensuel	5 863 €	6 375 €	7 527 €	8 784 €	9 217 €
Rendement journalier	195,45 €	212,53 €	250,92 €	292,83 €	307,25 €

IV – Observations

* **Les activités annexes du Casino** peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires de l'activité **Restauration / Bar Dancing** s'élève à 1 158 765 € contre 1 110 158 € l'an dernier (+ 4%).

- celui du **Grand Hôtel** s'établit à 161 911 € contre 57 160 € l'année dernière (6 chambres ont été rénovées).

* **Par ailleurs, au titre de la convention de délégation de service public** entre la Ville et la SAS CBM, le Casino est tenu à divers engagements. Le rapport annuel est l'occasion de les mesurer.

Ainsi, conformément à l'article 7 de ladite convention, le Casino a organisé et accueilli des manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, représentations théâtrales et concerts, etc). A ce titre, pour la deuxième année consécutive, le Casino a sollicité un abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux, pour lequel le Conseil municipal lors de sa séance du 17 février 2011 a donné un avis favorable, demande d'abattement en cours d'instruction par les services de l'État.

Le casino a également participé à la vie de la cité à travers les aides financières et en nature qu'il a apporté aux associations locales (FCD, Piranhas et Confrérie de la Saint-Jacques) comme aux événements qui ont animé notre ville tels le Festival international des cerfs-volants, le Rallye de Dieppe, le Festival international d'Échecs, le Festival du Film, la saison hippique, ou la Fête foraine.

Globalement, les dépenses de sponsoring, promotion, publicité et d'animations ont ainsi représenté environ 238 000 € durant l'exercice (voir détails en annexe - articles 9, 12 et 13). On relève que le Casino, durant l'exercice 2009/2010, a continué de réduire ses engagements au titre de ces articles, atteignant un niveau historiquement bas et en-deçà des obligations qui sont les siennes au titre de la convention de DSP.

La Direction justifie ce recul par la volonté de se montrer prudente suite à deux exercices comptables déficitaires, à la très faible reprise du produit des jeux après des baisses historiques, et par un besoin de centrer les dépenses sur la remise à niveau de l'équipement (installation de 8 nouvelles machines à sous, rénovation des chambres de l'Hôtel, projet de réaménagement des espaces intérieurs, ...).

Une rencontre a eu lieu à l'automne dernier avec Madame la Directrice générale afin de rendre les engagements du Casino pour l'exercice 2010/2011 conformes aux termes de notre convention.

* Enfin, il convient de noter qu'au cours de l'année 2010, via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer, la part communale de la taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale, **le casino aura rapporté au total 1 325 329 € au budget de la Ville.**

Pour mémoire, cette somme globale s'élevait à 1 757 180 € en 2005 au plus fort de ces 10 dernières années et à 1 329 973 € en 2009.

Considérant :

- la présentation du rapport annuel 2009/2010 intervenue en commissions n°1 et n° 3 réunies le 20 juin dernier,

- son examen lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 juin dernier,

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport annuel portant sur l'exercice 2009-2010.

☞ Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du Casino municipal – exercice 2009-2010 – Société anonyme du Casino et de Bains de mer

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire